

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année.—No. 16.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 1 Septembre 1866.

ABONNEMENT.

Ville, trois mois..... 45 sous
Campagne..... 30 sous
Chaque numéro..... 4 sous

L'ELECTEUR

Paraît le Samedi de chaque semaine.

Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée franco à

A. GUERARD et Cie, PROPRIÉTAIRES.
Rue St. Marguerite, No. 45.

L'ELECTEUR

Se vend chez M. E. Balzaretti No. 39 Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille Manufacturier de tabac Faubourg St. Jean; M. Hardy libraire, Basse-ville; M. Bellerive et Laforce, Maison des Bains, Haute-ville; M. Bastien barbier, rue St. Joseph, M. Marier barbier, rue St. Joseph, M. Crémazie, libraire, à la Haute-Ville. M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de le renvoyer si elles ne s'abonnent pas.

FEUILLETON DE L'ELECTEUR

LE 1. SEPTEMBRE

La Demoiselle à Marier.

(Suite.)

—Et que, dit la jeune fille à cela?

—La jeune fille rougit un peu; elle se rappelle un soupir qu'il a fait semblant d'étouffer, en apprenant qu'elle part pour la campagne; et pourtant c'est à la campagne que se frapperont les grands coups, d'autant qu'on a remarqué qu'à force d'entendre vanter les mariages d'inclination, la pauvre fille a pris la chose au sérieux, et semble accorder quelque préférence à... son cousin, car les cousins, on dit que c'est la peste des familles; et peut-être on a raison.

—Et vous, Adélaïde, n'avez-vous pas un cousin?

—Oui, mon cousin Caron, dit Adélaïde, en rougissant un peu; mais ce n'est pas de moi que je vous parle; laissez-moi vous achever le mariage d'inclination.

On part pour la campagne; huit jours après le jeune homme arrive avec sa mère; le temps presse, on craint le cousin qui doit venir à l'automne. Alors il tombe éperdument amoureux; on le laisse gémir et soupirer pendant trois mois, plus ou

moins; mais au bout de ce temps il faudrait avoir bien du malheur ou de la maladresse pour qu'une jeune fille ne finit pas par se croire un peu éprise.

—Adélaïde, je vous trouve bien savante, vous m'étonnez. Où donc avez-vous appris tout cela?

—J'ai appris tout cela d'une de mes amies, laquelle a été ainsi conduite à épouser un homme qu'elle ne pouvait pas souffrir, et avec lui elle est fort malheureuse, parce qu'il aimait passionnément sa fortune et qu'il se souciait fort peu d'elle.

—Vos mariages d'inclination sont très-plaisants!

—Pas trop, je vous l'assure.

—Alors ce n'est pas un mariage d'inclination que vous faites?

—Non, non! je ne suis pas assez riche et je ne dois m'éprendre de personne.

—On répète très-souvent devant moi qu'une fille bien née ne doit avoir aucune préférence dans le cœur. Seulement, si un

venir follement amoureux de moi, ma mère serait la plus heureuse et la plus triomphante des mères. Pauvre femme! elle attendra long-temps. Les jeunes gens ont trop bien appris l'arithmétique depuis un temps pour songer à moi. L'arithmétique est l'ennemie jurée des jeunes filles: c'est un préservatif assuré contre l'amour qu'elles pourraient inspirer.

—Cependant vous êtes riche, je crois?

—Non, pas du tout. Ma mère a un très-beau douaire, et paraît riche; mais j'ai des frères et des sœurs tous mariés et en possession de légitimes héritiers. J'ai dix mille livres de rente, pas davantage: donc je ne puis plaire qu'à ceux qui n'ont rien.

—Et pourquoi cela? Je ne comprends pas la logique de ce raisonnement.

—Parce que ceux qui possèdent, ne fût-ce que trois mille livres de rente, sont infiniment plus riches, vivant garçons, qu'ils ne le seraient avec sept mille livres de rente et une femme à loger, vêtir et nourrir. Ma mère sait merveilleusement cela, aussi elle a placé ses espérances ailleurs; et pour essayer de l'effet de mes charmes, elle me mène, depuis deux ans à toutes les grandes réunions afin d'y rencontrer des étrangers.

—Pourquoi des étrangers?

—Parce qu'ils passent pour plus riches et moins bons calculateurs que les Canadiens.

—On pour ait bien se tromper.

—Peut-être. Et d'ailleurs, que voulez-vous? je ne sais pas être aimable pour tous les vieux garçons, rentiers, ou retirés des affaires, l'assus, boiteux ou manchots, que nos mères se sont mises à cajoler pour

nous. Aussi la mienne; dit-elle en riant, mais avec un grand fonds de tristesse, que je suis d'une très-difficile défaite.

—Eh bien! pourquoi veut-elle donc se défaire de vous?

—Parce qu'il faut bien marier sa fille.

—Mais, quelle nécessité?

—C'est l'usage; et une mère ne passe pour avoir bien rempli son devoir maternel que quand, vaille que vaille, elle a marié tous ses enfants.

—Votre société canadienne est singulière, en vérité! donc, pour vous conformer à l'usage, vous, ma chère Adélaïde, à qui j'ai vu de tout autres idées, vous vous mariez seulement pour en finir, ainsi que vous disiez tout-à-l'heure. Et quel homme est celui que vous devez épouser?

—C'est Monsieur G., de St. Roch, répondit nonchalamment Adélaïde.

—Est-il beau?

—Voilà bien une question d'Améri-

—Est-il jeune?

—Ni vieux ni jeune, trente-un ans à peu près.

—Est-il riche?

—Non, je dirais qu'il n'est riche ni pauvre, si ce n'est vraiment pas assez riche à beaucoup près pour vivre dans la haute société dans laquelle son mariage va le placer et qu'il faudra nécessairement que nous passions ensemble beaucoup de temps à la campagne, non pour y avoir une belle et large existence comme on la mène, mais pour y vivre mesquinement pendant trois mois, afin d'en passer neuf à Québec convenablement.

—A-t-il de l'esprit pour défrayer tout ce long temps que vous passerez ensemble éloignés du monde?

—Eh non! il n'est point sot, mais il n'a point d'esprit; il n'est pas bon, du moins de cette bonté forte et généreuse qui n'appartient qu'aux gens d'élite, mais on dit aussi qu'il n'est pas méchant; il n'est pas grand, il n'est pas petit; il n'a pas l'air habitant, quoiqu'il vienne, comme Petit-Jean, d'Amiens pour être suisse; il n'a pas un grand nom, il n'en a pas un trop obscur, il est dans le médium de tout; et jusqu'à sa voix (car il chante) a si bien cette loi fatale du juste milieu dans lequel il semble avoir été pétri de toute éternité; c'est un baryton, la seule voix pour laquelle je me sente une aversion prononcée.

—Mais, ma pauvre enfant, vous qui n'aimez que les extrêmes et à qui le médiocre a toujours été odieux, comment allez-vous faire?

—Je n'en sais rien.

— Je ne vous donne pas deux ans pour mourir de dégoût et d'ennui.

— Je le crois

(A Continuer.)

QUEBEC:

SAMEDI, 12^e SEPTEMBRE 1866.

Le journal de M. George Brown, le *Globe*, vient de lancer un article très sévère à la face du procureur-général du Haut-Canada. Il paraît que ce dernier, dans un discours en Chambre, a affirmé que le juge Nicoite s'était rendu, dégradant par là, aux yeux de l'opinion publique, les interprètes de la justice en ce pays. Mais où le *Globe* se montre sans pitié pour le procureur-général, c'est quand il donne à l'article une transparence telle qu'on y lit le mot employé surtout par les pharmaciens, le mot *intoxiqué*! En un mot, ce ministre, en dédiant son discours, n'avait pas, selon le *Globe*, les esprits parfaitement en équilibre.

C'est ce qui arrive assez souvent en Chambre, et il nous semble que M. Cartier n'avait pas les siens bien assurés quand il a comparé M. McGee, maintenant son collègue, à un singe, et quand il lui a crié de son siège, qu'il sentait mauvais! Mais M. McGee n'a pas fait usage de

Ceci nous ramène sans grande transition à un membre de l'administration McDonald-Nicoite malade et tirant à la fin; il savait trouver la dire bouteille placée à propos par la main discrète — une seule main — d'un personnage à la mémoire duquel on est en train d'élever un monument, sur lequel on devrait placer quelque emblème pour perpétuer ce haut fait de patriotisme par.

Comme on le voit, la bouteille est non seulement la grande consolation des affligés ministériels, c'est aussi un moyen d'opposition!

UN ABONNÉ DIFFICILE.

Un abonné de St. Grégoire, comté de Nicolet, a eu l'obligeance de nous écrire pour nous démontrer nos torts envers la langue française. C'est sur la marge d'un numéro de l'*Électeur* qu'il écrit:

"Caricaturiste serait plus français, car, au lieu d'un substantif féminin, vous metriez un adjectif qualificatif masculin. Ce n'est pas la mode de qualifier un substantif par un autre."

Mais, ô aimable abonné de St. Grégoire, où avez-vous trouvé que caricaturiste pourrait faire un adjectif, quand nous avons caricatural? un électeur caricatural, quand dites-vous? un entreprenneur aschitecatural, par exemple, serait-il plus fort? Voyez plutôt Bascherelle là-dessus, et mettez-vous d'accord avec lui et la langue française, si vous le pouvez.



LES FAVEURS DE CARTIER.

DELSLE.— Bon, j'ai enfin ma part du gâteau!!

ALLEYN.— À moi ce morceau! je vais t'y rire comme un bossu.

CARTIER.— Tais-toi, s.... cochon, qu'as-tu à grogner encore? Tu veux aller en Angleterre, à Windsor. Tu y iras... pas en tout. Console-toi, tu es assez gras. Puisque tu veux absolument traverser l'Océan, je t'envoierai à Paris, à l'Exposition Universelle. Tu feras honneur à ta race.

C'est dommage pourtant, ô naïf abonné bon cœur! Vous étiez si empêtré dans votre méprise, que rien au monde vous eût convaincu que les mots *politique*, *caricature* et *critique*, placés sous le titre de notre journal, sont de véritables substantifs! Et qui donc empêche qu'ils le soient, des substantifs? Ils résument aussi laconiquement que possible le programme que le journal s'est tracé au début de sa carrière, voilà tout.

Est-ce vous même qui avez écrit cette bourde, abonné de St. Grégoire! Si c'est vous, vous avez dû aller à l'école, y faire quelque analyse grammaticale et par conséquent recomposer des phrases sous-entendues. Eh bien, comment vous seriez-vous pris pour analyser ce que nous lisons sur la couverture d'un livre que nous avons maintenant sous les yeux: Jules Noriac — *la Béaise humaine* — deuxième édition? Comme ceci, nous le supposons: Jules Noriac est l'auteur de ce livre intitulé *la Béaise humaine*, qui est à sa deuxième édition. Maintenant écoutez ce qui va suivre: l'*Électeur*, journal de politique, de caricature et de critique.

Nous ne vous en voulons pas, ô critique de St. Grégoire; au contraire, nous vous remercions, parce que vous savez apprécier notre journal au point de n'y trouver de plus irritant pour vous, ô puriste de St. Grégoire, que l'adjectif caricature!

Le premier article du "Journal de Québec" sur l'affaire Lamirande se termine ainsi:

"Quel triste état de noire société! L'on s'efforce pour les faussaires et les voleurs que la justice réclame, et on laisse souffrir sans même les plaindre les honnêtes gens!"

Cette phrase à la Prudhomme, tombée de la plume du rédacteur du "Journal," aurait quelque valeur à nos yeux s'il se fut ému de l'élection de Daoust et de l'élevation d'un concussionnaire au poste de collecteur des douanes de Montréal; mais comme ces deux immoralités n'ont pas eu le privilège de l'émouvoir beaucoup, on conçoit que nous ne pouvons nous faire l'écho d'un prédicateur aussi partial.

La discussion entre le *Journal de Québec* et le *Morning Chronicle*, soulevée à propos de taxes municipales, est à peine terminée, qu'une autre, sur le même sujet, recommence. Cette fois-ci c'est le *Daily News* qui est aux prises avec le *Journal* et il faut voir comme ces deux journaux débattent! L'organe des irlandais est une des feuilles les plus méprisables qui se publient à Québec (que chacun prenne sa part), selon Mr. Cauchon, et l'organe de répliquer en faisant intervenir dans son article pas mal d'animaux, y compris le sanglier. Il faut dire aussi que c'est un peu la faute de Mr. Cauchon; car depuis la fondation du *Journal* dont il est le rédacteur en chef et unique, il a mis plus d'emportement et d'injures que de raisonnement calme et digne dans la polémique. Nous n'y pouvons rien pourtant; c'est un fait acquis à l'histoire du journalisme en Canada.

Pour revenir à ce qui fait le fond du

sujet qui occupe ces deux intéressantes feuilles, il nous faudrait plus d'espace que n'en comporte notre journal. Disons-seulement que le *Daily News* a affirmé qu'un exemplaire certifié du bill de Mr. Cauchon, tel qu'amendé, est entre les mains du Trésorier de la ville et que c'est au moyen de cet acte que le Recorder et ce dernier font exiger le paiement des cotisations ordinaires et des taxes spéciales. Eh bien ! et le *Journal de Québec* paraît l'avouer, l'exemplaire en question n'est pas conforme en tout point à l'original et cette différence doit être attribuée à une erreur involontairement commise par le gardien des archives du Conseil Législatif. Voilà encore une issue par laquelle plus d'un contribuable récalcitrant essaiera de passer. En effet, sommes-nous légalement taxés, oui ou non ? Voilà la question, et le public doit au plus vite savoir à quoi s'en tenir.

Nous disions en commençant cet article que la discussion entre le *Journal de Québec* et le *Chronicle* était terminée ; oui, mais ils ne se sont pas donné le baiser de paix pour tout cela. D'ailleurs comment pouvaient-ils s'embrasser après les gracieusetés qu'ils s'étaient dites ? Le *Chronicle* lui-même en était déjà rendu à écrire, "le rédacteur du *Journal* a été dé livré d'une portée de "phrases ordurières". Après cela il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle ou s'écrier comme Napoléon Ier quand il essaya de fumer pour la première fois, — il en voulait aux fumeurs : — "Oh ! les cochons !!!"

La Caisse d'Economie de St. Roch.

En transmettant au gouvernement les témoignages et documents se rapportant à cette enquête, le commissaire doit faire remarquer qu'ils auraient été moins volumineux et le résultat de l'enquête plus complet et satisfaisant, si on eut produit devant lui les livres de cette Caisse d'Economie. Les directeurs Louis Prévost, président, Augustin Gauthier, secrétaire, Philippe Brunet, trésorier, et Louis Marois, trésorier *pro tem*, qui étaient en possession de ces livres, lors de la suspension des affaires de la Caisse et même jusqu'au mois de septembre 1861, ayant déclaré qu'ils ignoraient où sont maintenant les livres, (excepté les deux livres marqués "Pièces Nos. 1, 93,") le commissaire a été forcé de chercher ailleurs des renseignements et d'entendre un plus grand nombre de témoins.

Le résultat de cette enquête établit que les principales causes qui ont amené la faillite de cette Caisse et qui l'ont rendue incapable de faire face aux justes réclamations de ceux qui y avaient fait des dépôts, sont les suivantes :

1o—L'imprévoyance des directeurs de la Caisse d'Economie de n'avoir pas complété l'œuvre si bien commencée par la société de St. Vincent de Paul, en négligeant de lui donner une existence légale, sous l'opération de l'acte 4 et 5 Victoria, chapitre 32.

2o—La coupable indifférence des directeurs en laissant les membres du comité des placements commettre un abus de

confiance, c'est-à-dire s'immiscer dans un commerce de banque, et escompter avec l'argent de la Caisse, des billets promissoires, sans exiger des garanties collatérales en débetures publiques, et ce, contrairement aux résolutions qui avaient été adoptées par le bureau de direction.

3o—Le manque de jugement et de discrétion de ces directeurs, en plaçant presque tout le montant des fonds de cette Caisse sur de simples nantissements en faveur de personnes, dont la solvabilité était douteuse, au lieu d'avoir fait les placements sur des débetures publiques, sur des actions dans les banques incorporées, etc., etc.

4o—Que les déposants à cette Caisse n'ont pas été remboursés du montant de leurs dépôts, parce qu'après le mois de février 1856, les directeurs ne se sont pas occupés à réaliser au plus tôt sur les valeurs de la Caisse et à payer les dits déposants par versements uniformes, en proportions de leurs créances, au fur et à mesure que les fonds reparaissent, et qu'ils ont laissé M. Louis Prévost, le président, en possession de ces valeurs et lui ont permis de les transporter à l'un des directeurs, M. Louis Marois, qui agissait alors comme trésorier de la Caisse, sans exiger que ce dernier remboursât les déposants d'une manière équitable et jusqu'au montant des fonds qui lui ont été mis en mains.

5o—Que les déposants n'ont pas été remboursés en plein du montant de leurs créances, parce que les offres faites en mars 1856, par la "Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec," de liquider gratuitement les affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch n'ont pas été acceptées.

Votre commissaire a pu, à l'aide de documents et de la preuve faite devant lui, retracer, ainsi qu'il suit, l'histoire de cette institution, les faits principaux qui ont déterminé sa chute, et arriver à la conclusion qui termine ce rapport.

La Caisse d'Economie de St. Roch de Québec fut établie par les membres de la société de St. Vincent de Paul, résidant dans la paroisse de St. Roch, le 3 mars 1848, dans le but charitable "d'accoutumer le pauvre à mettre chaque jour à part une petite partie de son gain, tout médiocre qu'il puisse être, pour en faire un dépôt de réserve pour la saison rigoureuse, en lui procurant aussi un moyen de prospérité et de bien-être intellectuel et matériel, en créant chez lui des habitudes d'ordre et de moralité." (Voir pièce A.A.A., page 9).

Cette institution fut organisée dans la dite paroisse sous le patronage de la Société de St. Vincent de Paul et sous la direction de cinquante de ses membres, dont dix furent choisis dans chacune des cinq conférences de la paroisse de St. Roch, et qui furent les membres fondateurs de la dite Caisse d'Economie de St. Roch de Québec.

Les membres fondateurs nommèrent pour être les premiers directeurs, les quinze messieurs dont les noms suivent :

Conférence St. Joseph.—MM. F. X. Paradis, P. M. Pâquet, Régis Lapointe.

Conférence St. Roch.—MM. Jos. LeFebvre, P. Huot, Ph. Brunet.

Conférence N. D. d'Espérance.—MM.

Ls. Prévost, Aug. Gauthier, J. B. Martel, Conférence St. Francois-Xavier.—MM. Isaïe Dubois, Ls. Blais, Ed. Guilmet
Conférence St. Louis de Gonzague.—MM. Davidson, J. Perron, F. Cliche.

(A Continuer.)

L'écroulement de l'Empire du Mexique coïncidera avec le retrait des troupes françaises de ce pays. C'est maintenant un fait prévu et inévitable. Napoléon III vient de déclarer à l'Impératrice Charlotte qu'il ne peut rien faire maintenant pour cet empire à l'existence si précaire, qu'il a des obligations à remplir envers le gouvernement des Etats-Unis.

Cette dernière déclaration est très significative, et nous aimerions à savoir ce qu'en pense M. Fabre du *Canadien*. Il doit avoir des regrets bien vifs de voir lui échapper encore un empire dans lequel il avait placé un grand fonds d'espérances, maintenant évanouies. On conçoit que ce revirement dérange ses plans de remaniement de la carte de l'Amérique, et qu'il doit être on ne peut plus vexé d'assister à la chute d'un empire destiné, à une grande distance, il est vrai, à raffermir et consolider, avec l'empire du sud (il ne disait pas république), la future monarchie canadienne !

Les Courses de la Cavalerie de Québec.

Les courses de la cavalerie de Québec, sous le patronage du Major Forsyth et des officiers de l'escadron, auront lieu mercredi, le 12 Septembre prochain sur le terrain de course St. Charles.

Les chevaux entrés pour aucune des courses devront être la propriété des hommes de l'escadron de cavalerie et avoir *drillé* pendant les mois de Mars et de Juin dernier.

Les entrées devront se faire lundi, le 10 Septembre, à l'Hotel Russell, Côte du Palais, entre 9 et 11 heures P.M.

Les courses commenceront à midi précis.

Aux Correspondants.

Mr. L. G*** Montréal.—Votre correspondance est sous considération.

Les coffres-forts de la cote de Beaupre.

Monsieur le Rédacteur.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler, comme bien d'autres, des prétendus coffres-forts laissés par nos pères dans les environs de Québec ; vous n'êtes pas non plus sans avoir eu connaissance des trouvailles qui ont été faites de temps à autres par des chercheurs heureux ; mais

ce que vous ne savez probablement pas, ce sont les magies, les sorcelleries, auxquelles ces recherches ont donné lieu. Permettez-moi de vous rapporter à ce sujet quelques anecdotes qui vont vous faire rire à vous désopiler la rate.

Nous possédons dans notre paroisse un homme qui croit sérieusement à l'existence de trésors nombreux, enfouis au milieu des rochers de la côte de Beauport.—C'est là, dit-il, que lors du siège de Québec par les Anglais, les plus riches habitants de la côte ont caché ce qu'ils avaient de plus précieux ; par conséquent il n'est donc pas impossible que quelques-uns de ces trésors soient restés dans leurs cachettes, vu que plusieurs de ceux qui les possédaient ont dû être tués, ou, ce qui est encore probable, ne pas retrouver le lieu où ils les avaient déposés.

Appuyé sur ce raisonnement, notre homme s'est mis hardiment à l'œuvre ; et il n'est pas de moyens qu'il n'ait employés, de champs qu'il n'ait bouleversés, de rochers où il n'ait introduit le pic... Cependant, malgré sa bonne volonté... il ne put découvrir rien.

Mais, par hasard, cet homme était entêté.

Déçu dans ses espérances par les moyens naturels, il résolut de recourir à la magie.—Aucun doute qu'il n'y ait des trésors cachés quelque part, se disait-il ; il ne s'agit que de savoir où ils sont. Je ne suis pas en peine pour si peu.

Après avoir consulté son "Petit Albert," interroger tous les vieux du temps des *toups-garous*, il partit un soir d'automne, où la lune était couchée derrière de gros nuages noirs, et où tous les bruits de la nature étaient éteints.

Le chercheur de trésors gagna les *grandes côtes*. Quiconque l'aurait suivi à quelques pas, se serait aperçu qu'il tenait à la main un mouchoir blanc, ayant une pierre nouée dans un coin. "Tout est bien correct, marmottait-il," être rendu là à minuit, par une nuit noire, un mouchoir blanc avec une pierre, marcher assez vite pour transpirer, s'essuyer avec le mouchoir, s'approcher de l'endroit à reculer... et jeter le mouchoir en arrière... Pif ! Paf ! déterrier le trésor à l'endroit où est tombé le mouchoir... à un autre ensuite." L'homme fit ce qu'il disait ; mais il eut beau creuser... rien ! "Choisissons un autre moyen," se dit-il.

Et il chercha pendant un mois un chat noir avec trois petits poils blancs au bout de la queue. Mais les chats noirs avec trois petits poils blancs au bout de la queue, apparemment sont rares puisqu'il n'en trouva point.

Alors il resta quelque temps en repos, attendant que quelque idée vint à jaillir de son cerveau. Il aurait attendu longtemps si un Français, qui avait entendu parler de lui, n'était venu le tirer d'embaras.

"Morbleu, lui dit-il, pourquoi courir dans les montagnes et vallées en quête de trésors, tandis que vous pouvez, tranquillement

ici en obtenir de bien plus considérables.

—Comment cela ?

—Avez-vous une poule noire ?

—Rien de plus facile que d'en avoir une. Mais pourquoi ?

—Je vais lui faire couvrir de l'argent.

Il persuada au crédule chercheur de trésor d'emprunter vingt cinq louis et de les faire couvrir à une poule noire dans un coffre fermé à clef, lui promettant le double dans un mois.

Au bout du mois, grande émotion chez le possesseur des vingt-cinq louis : il allait ouvrir le coffre et recueillir le fruit de ses sacrifices.



..... Cinq ou six personnes sont autour de la mystérieuse boîte, la clef grince dans la serrure..... le couvercle est levé !!!!!!!

Horreur ! la poule était morte et les cent piastres emportées.

Où n'entendit plus parler du Français.

MONTMORENCY.

ENIGME.

Je dois mon être à la tristesse,
Et quelquefois à la tendresse ;
En naissant je trouve la mort ;
Si je renais, je n'ai pas meilleur sort.
On peut facilement m'entendre,
Mais à me voir il ne faut pas s'attendre

J.

LOGOGRIPHE.

Par quatre j'entends, par trois je répons.

Le mot de la dernière énigme est mariage, dans lequel on trouve les mots mari et âge.

Dans le cinquième vers de l'énigme de notre dernier numéro, il s'est glissé une erreur dans la mise en page : au lieu de lire "Tel que" il faut lire "Fille qui."

Explication du dernier logogriphe

5 pli 6 T
SIMPLICITÉ

VARIETES.

Un étudiant, Hercule H., est, à minuit, empoigné par un homme de la police—une connaissance des Eboulements—pour humeur trop joyeuse, traduite par des chants et des cris.

LE POLICEMAN.—à notre héros par trop folâtre, qui semble ne pas vouloir bouger.—Avance, toi, Hercule !

HERCULE.— Il garde le calme d'un habitant de l'Olympe et ne bouge pas.

LE POLICEMAN.— Eh bien ! Tu n'entends pas ce que je te dis ?

HERCULE.— Parfaitement. Tu me dis : avance, Hercule. Mais comment diable veux-tu que j'avance et que je recule en même temps ? (L'homme de la police a souri : Hercule n'a pas été conduit au poste.

Au bureau du télégraphe, rue St. Pierre.

UN MONSIEUR, à l'employé du télégraphe.— Sapristi ! ce n'est pas commode à écrire, ces dépêches-là !

L'EMPLOYÉ.— Comment ça ?

LE MONSIEUR.— Oui. J'ai une nouvelle à mander à mon Notaire. Et vous comprenez, il faut que cela tienne dans le moins de mots possible—avec votre affreux tarif !

L'EMPLOYÉ.— Eh bien, dites-moi votre affaire. Je me charge de la rédaction.

LE MONSIEUR.— Oh ! non ! pas possible. Il ne répondra jamais s'il ne reconnaît pas mon écriture !

Un inventaire, dressé dernièrement par un notaire de campagne commençait ainsi :

" Un veau gras,
,, un deuxième moyen.
" un troisième raisonnable,
" item, un banc sur lequel mon clerc et moi nous sommes assis :
" Le tout de peu de valeur évalué à &c.

—Philippe IV prit le nom de grand au moment où il venait de perdre plusieurs provinces et le royaume de Portugal. " Notre maître est comme les trous, disait le duc de Médina-Cœli ; il s'agrandit à mesure qu'il perd du terrain."

—Thomas Morus, arrivé au pied de l'échafaud où il devait être décapité, dit à un des assistants : " Aidez-moi à monter ; je ne vous prierai point de m'aider à descendre."

LE GLANEUR.